

## Dépenses admissibles pour tous les coûts directement liés au projet

### Collaborer pour commercialiser (CPC)

#### **Utilisation admissible des fonds (contribution du CIO, fonds de l'industrie) :**

Les dépenses admissibles comprennent les coûts et les activités directement liés à la réalisation des objectifs pour lesquels le financement du CIO a été accordé. Toutes les activités d'approvisionnement doivent se conformer à la [Loi de 2010 sur la responsabilisation du secteur parapublic](#).

#### **Dépenses rétroactives :**

Le CIO reconnaîtra les dépenses après la date d'approbation. Jusqu'à l'approbation de la demande et le démarrage du programme, toute dépense du demandeur est à ses propres risques.

#### **Coûts indirects de l'établissement :**

Il s'agit d'une dépense non admissible à moins d'indication contraire.

#### **Dépenses en immobilisations :**

Les articles du compte capital (immobilisations) comprennent l'équipement, les instruments d'essai et tout actif ayant une valeur résiduelle déterminée par les principes comptables généralement reconnus (PCGR) à la fin de la période de financement. Les postes des dépenses admissibles autorisées par le CIO sont les coûts d'utilisation/amortissement des éléments d'immobilisations (biens fixes) spécifiquement requis pour la réalisation du projet admissible. Le coût proportionnel doit être inscrit sous la rubrique « Dépenses d'exploitation », accompagné d'une justification.

#### **Voyage, inscription et diffusion :**

Les déplacements à l'extérieur de la province de l'Ontario ne sont pas admissibles, sauf indication contraire dans les lignes directrices du programme. Les frais d'inscription, de diffusion et de déplacement pour la participation à des événements organisés par le CIO (y compris Discovery) ne sont pas admissibles.

#### **Remarques :**

Les PCGR sont un ensemble de règles et de normes comptables communément suivies en matière d'information financière. L'objectif des PCGR est de garantir la transparence et la cohérence de l'information, d'une organisation à l'autre.

La valeur résiduelle d'un actif constitue le montant estimé qu'il vaudra à la fin de la période de financement.

L'amortissement est la réduction systématique du coût inscrit d'un actif fixe.

## Dépenses admissibles pour tous les coûts directement liés au projet

### FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE SÉJOUR :

Dépenses admissibles	Dépenses non admissibles
<p>✓ Les frais d'inscription, de déplacement et d'hébergement engagés sont remboursés conformément à la <a href="#">Directive sur les frais de déplacement, de repas et d'accueil du gouvernement de l'Ontario</a> (sauf les repas).</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>✗ Frais de déplacement entre la résidence et le lieu de travail</li><li>✗ Frais de passeport et d'immigration</li><li>✗ Remboursement des billets d'avion achetés avec les points obtenus dans le cadre de programmes personnels de fidélisation</li><li>✗ Repas</li><li>✗ Voyages à l'extérieur de la province de l'Ontario</li></ul>

## Dépenses admissibles pour tous les coûts directement liés au projet

### SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX :

Dépenses admissibles	Dépenses non admissibles
<p>✓ Salaires et avantages sociaux des techniciens, du personnel de soutien, des boursiers de recherche postdoctorale, des assistants de recherche et des étudiants participant exclusivement à des activités du projet admissibles dans l'établissement universitaire ou l'entreprise ne dépassant pas 100 \$ l'heure, jusqu'à un maximum de 5 000 \$ par mois.</p> <p><b>Limites et conditions supplémentaires :</b></p> <p>Les salaires et avantages sociaux ne peuvent être réclamés qu'en proportion avec le temps passé à travailler directement sur le projet et l'entreprise devra s'assurer de tenir des feuilles de temps ou des documents de paye appropriés pour tous les employés qui collaborent directement au projet.</p> <p><b>Pour les collègues uniquement :</b></p> <p>✓ Dépenses directes liées à la gestion du projet (c.-à-d. ressources spécialisées en gestion de projet) jusqu'à 10 % de la contribution du CIO.</p> <p>✓ Les coûts de remplacement associés à l'allègement de la charge d'enseignement pour permettre aux professeurs du collège de mener des projets de recherche (jusqu'à 9 000 \$ par allègement de la charge de cours, par semestre, par professeur).</p> <p>✓ Le salaire des professeurs à temps partiel embauchés pour soutenir un projet de recherche appliquée ne devrait pas dépasser 9 000 \$ par semestre (une justification détaillée doit être fournie pour l'embauche de professeurs à temps partiel).</p>	<p>⊗ Salaires et avantages sociaux des professeurs, des professeurs associés ou des professeurs invités (à l'exception de l'allègement de la charge d'enseignement des professeurs du collège)</p> <p>⊗ Salaires et avantages sociaux des chercheurs principaux (CP)</p> <p>⊗ Frais administratifs (ou de gestion) et honoraires (sauf pour les collègues)</p> <p>⊗ Allocation de détachement pour les personnes nommées à un poste salarié en recherche universitaire</p>

## Dépenses admissibles (pour tous les coûts directement liés au projet)

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses admissibles	Dépenses non admissibles
<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Matériel de recherche, droits de permis, publications, frais d'atelier, fournitures et services directement liés au projet (dont la valeur pour le projet est calculée proportionnellement).</li><li>✓ Achat d'équipement de recherche, proportionnellement aux activités du projet (jusqu'à un maximum de 20 % de la contribution du CIO).</li><li>✓ Analyses de laboratoire et services connexes</li><li>✓ Honoraires de sous-traitants et de consultants, s'ils sont approuvés par la direction du CIO avant le début du projet et dans la mesure où leur achat est effectué conformément à la <a href="#">Directive en matière d'approvisionnement dans le SP</a>, en vertu de la LRSP.</li><li>✓ Coûts associés à la diffusion des résultats, c.-à-d. au moyen de supports traditionnels et de vidéos.</li><li>✓ Coûts de traduction associés à la diffusion des informations sur le projet.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>⊗ Dépenses personnelles</li><li>⊗ Coûts non directement associés à la réalisation des produits livrables et des jalons précisés dans l'entente de financement avec le CIO</li><li>⊗ Coûts mensuels pour la connexion ou la location de téléphones</li><li>⊗ Dépenses fiscales</li><li>⊗ Amendes et pénalités</li><li>⊗ Coûts d'infrastructure</li><li>⊗ Coûts liés à la protection de la propriété intellectuelle</li><li>⊗ Coûts de renonciation</li><li>⊗ Frais d'intérêt</li><li>⊗ Amortissement de la plus-value non réalisée des actifs</li><li>⊗ Pertes sur d'autres projets ou contrats</li></ul>